

**07/04/2023**

**CONGRÈS**



## **AU COURS DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LUÇON RÉCOMPENSÉS PAR LE PRIX DE L'ENGAGEMENT CITOYEN**

L'ANMONM de Vendée a signé une convention de partenariat avec l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vendée. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de récompenser la section de 35 JSP rattachée au Centre de Secours de LUÇON.

Les autorités présentes ont remis à chaque jeune la médaille et le diplôme de l'Engagement Citoyen décernés par l'ANMONM. Ces signes de reconnaissance sont de nature à encourager ces jeunes qui s'investissent pour secourir leurs concitoyens. Les JSP étaient accompagnés par leurs encadrants et par le lieutenant Arnaud Achalle, chef de centre à Luçon, le caporal Frédéric Herbert, responsable de la section JSP de Luçon, par le lieutenant-colonel Christophe Lalo, président de l'Association Départementale des JSP et par le lieutenant-colonel Jérôme Reveillère représentant le directeur départemental du SDIS. Ils ont été longuement applaudis.

Les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers existent depuis très longtemps en France et les premières sont apparues en Vendée dans les années 80. Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 14 à 18 ans désireux d'apprendre les gestes de premiers secours et de développer leur aptitude physique et leur sens civique.

Les encadrants bénévoles des JSP sont reconnus en tant que tels. Leur formation est entérinée par une unité de valeur définie conjointement par le ministère de l'Intérieur et le ministère en charge de la jeunesse et des sports.

Les JSP reçoivent une formation théorique et pratique essentiellement fondée sur l'apprentissage des techniques de secours et l'entraînement sportif. Elle a aussi pour but de susciter des vocations de sapeurs-pompiers volontaires et de mobiliser les capacités acquises afin de participer en toute sécurité à l'activité opérationnelle des SDIS dans le domaine des missions de lutte contre les incendies, de secours à personnes et de protection des biens et de l'environnement. Certains d'entre eux deviennent sapeurs-pompiers professionnels.

En Vendée, il y a 480 JSP répartis dans différents centres de secours du département qui compte 75 unités opérationnelles.

Les JSP représentent des enjeux humains et éducatifs importants :

- Leur donner le goût de l'engagement civique en leur apprenant à respecter la loi et à découvrir la notion de hiérarchie
- En leur transmettant l'esprit communautaire par la vie de groupe
- En fournissant du sens à la vie d'un jeune qui en s'engageant va se sentir utile aux autres, en apprenant le sens des responsabilités et aussi les bases d'un métier s'il en fait le sien plus tard
- En leur faisant découvrir la rigueur et la persévérance
- En leur faisant appréhender les valeurs de solidarité, de respect des anciens et du passage de relais entre générations
- En constituant aux côtés de l'école et de la cellule familiale, une autre dimension éducative
- En leur faisant prendre conscience de ce que représente le bénévolat.

Cette formation se déroule sur trois ou quatre années et elle débouche sur l'obtention du Brevet de Jeune Sapeur-Pompier. Celui-ci permet d'intégrer dès l'âge de 18 ans, les centres de secours en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire.

Michel Montalétang